

# LE CHATEAU DE ST-MAURICE

Le cas est presque unique de voir comprimés sur un espace d'une centaine de mètres, serrés par la tenaille gigantesque que forme la jonction des massifs des Dents du Midi et de Morcles, deux routes cantonales, et même internationales, un fleuve reliant les hautes Alpes à la Méditerranée, une voie ferrée offrant la correspondance la plus directe entre l'Europe occidentale et orientale et même les Indes. De plus, cette cluse était jadis le carrefour des routes de trois pays, le Gothard n'étant entré en jeu qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle.

Cette simple constatation explique l'importance économique et stratégique du défilé de St-Maurice et les raisons de le fortifier. C'est pourquoi Jules-César comme Charlemagne, Pierre II de Savoie comme Napoléon, apprécèrent la valeur de cette « clef » des Alpes et s'en assurèrent la possession. De deux saints évêques du haut moyen-âge, Eucher de Lyon et Grégoire de Tours, des naïfs chroniqueurs des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les Paradin, Stumpf, Mérian, Münster, Simmler, Tschudi, Plantin, ainsi que nos deux Bérody, au général Guiguer de Prangins et à son adjudant le futur général Dufour, à Elisée Reclus<sup>1</sup>, à l'ingénieur Charles Lentéric<sup>2</sup>, à l'alpiniste W. A. Coolidge<sup>3</sup>, etc., etc., voyageurs militaires, géographes ont été frappés par cette porte aussi étroite de dimensions que grosse d'intérêt d'un corridor naturel entre les pays du Nord et du Sud, du Levant et du Couchant. Il serait facile de reproduire par centaines les commentaires, tous semblables au fond, qu'elle a inspirés.

Or à cette porte il fallait un concierge, un gardien, une sentinelle, fonction que depuis des temps immémoriaux remplit le château de St-Maurice.

<sup>1</sup> *Nouvelle Géographie universelle*, 1878.

<sup>2</sup> *Le Rhône, Histoire d'un fleuve*, 1892. — *L'Homme devant les Alpes*, 1896.

<sup>3</sup> *Les Alpes*, 1908, traduction Combe.

Le dessin, la peinture, la photographie ont tellement multiplié son image qu'on la trouve sur les quais de Paris aussi bien que dans les librairies de Vienne, de Leipzig, de Londres et de New-York. A l'époque du tourisme romantique, il partagea la vogue de celui de Chillon, et des cascades de Pissevache et de Lauterbrunnen.

Mais si sa silhouette jouit d'une popularité presque mondiale, son histoire par contre est peu connue. Elle n'a été qu'effleurée par l'abbé Rameau <sup>4</sup> — car dans les *Châteaux Valaisans* de M. Duruz, la part de l'imagination l'emporte par trop sur la documentation —. Quoiqu'il ne soit pas classé dans les monuments historiques, ce qui me paraît assez étrange, notre château méritait pourtant une étude qui pour être moins sommaire que les précédentes n'a aucune prétention à être approfondie et complète. Pour cela, il eût fallu plus de temps et la possibilité de consulter les archives royales de Turin.

Il semblerait de prime abord qu'un édifice bimillénaire comme le nôtre dût avoir des secrets innombrables à livrer. Ceux-là seront déçus qui s'attendent à la description de palpitantes aventures d'amour et de chevalerie, telles qu'en brodait Madame de Montolieu, de sièges épiques et de défenses héroïques, de tournois, de chasses à l'ours, de festins homériques, et, revers de la médaille, de sombres cachots avec peu de paille et beaucoup de rats et d'araignées, de sinistres oubliettes, et d'instruments de supplices raffinés <sup>5</sup>. Rien de sensationnel, rien de passionnant ne marque le cours de sa longue existence. Son rôle fut plus passif qu'actif : celui du fonctionnaire et du policier plutôt que du guerrier, et ses fastes ne se réduisent guère qu'à des comptes de châtelains et de gouverneurs. Il fut donc relativement heureux, puisqu'il n'eut à subir que les assauts des ans, les brèches de l'usure et le feu d'un incendie accidentel ; c'est sûrement pour cela que son histoire n'avait tenté personne jusqu'ici.

## SOUS LES GAULOIS ET LES ROMAINS

Dans ses *Commentaires sur la Guerre des Gaules*, Jules-César affirme que les premiers colons de la vallée du Rhône étaient des émigrants de la Gaule celtique. Dans notre région, les noms de *Tarnade* et d'*Agannum*

<sup>4</sup> *Le Valais historique, châteaux et seigneuries*, 1891.

<sup>5</sup> La « question » est mentionnée dans de nombreux jugements de sorcellerie, mais cela se réduisait, dans la règle, à l'estrapade simple avec nombre graduel de secousses, et à l'estrade avec pierre de 25, 40, 50 livres attachée aux pieds. Les condamnations au bûcher ou au supplice de la roue ne s'exécutaient pas au château, mais les premières aux Glariers ou au Bois-Noir et les secondes sur la place publique ou à un carrefour.



Le pont et le château de Saint-Maurice par Niklaus Sprüngli (1725-1802)

ou *Acaunum* sont en effet nettement celtiques, le premier signifiant *forteresse*, le second *rocher* ou *endroit au pied d'un rocher*.

D'après Loys de Bochat, les Gaulois arrivés soit par le pays des Allobroges soit par la rive droite du Léman, furent frappés par l'importance stratégique du défilé de St-Maurice qui leur permettait de se réserver la possession de la vallée et d'en obstruer l'entrée à d'autres envahisseurs, et ils fortifièrent le passage. Que Tarnade se soit confondue avec Agaunum, ou ait été la forteresse gardant le pont — opinion de la plupart des anciens auteurs —, ou que conformément à la Table de Peutinger qui lui assigne 12 000 pas de distance d'Octodure (= 3 lieues 20 minutes) et 14 000 de Villeneuve (= environ 4 lieues) elle fût située plus en aval vers Massongex (je ne veux pas ouvrir ici de discussion sur ce détail), le fait n'en reste pas moins patent que les ouvrages artificiels de défense ont consolidé la défense naturelle du passage de St-Maurice bien avant Jésus-Christ.

Lorsque le glorieux conquérant chargea Sergius Galba, commandant de la 12<sup>e</sup> légion, de réduire les Nantuates, les Vérages et les Séduviens, celui-ci dut emporter plusieurs citadelles, *castellis compluribus eorum expugnatis*<sup>6</sup>, et après la soumission des peuplades, il laissa deux cohortes et de la cavalerie en garnison chez les Nantuates dont St-Maurice était la capitale, ce qui suppose ou l'existence antérieure ou la construction d'une citadelle pour loger ces troupes. Dans sa *Description du Valais* (1574), Simmler, reproduit par la plupart des chroniqueurs, ainsi que Blaise Végenaire († 1596) dans ses *Commentaires de Jules-César*, confirme l'opinion commune que ce dernier fortifia St-Maurice : *locum hunc a Julio Cesare bello gallico munitum fuisse plerique credunt ut sic Alpium transitum in potestate haberet*. De plus, pour que Tarnade ait été choisie comme lieu de sépulture par les personnalités romaines de la Suisse occidentale et des Gaules, il fallait bien qu'elle fût réputée pour sa sécurité et son inviolabilité. Elle avait même été en ce temps-là la cité principale des quatre peuplades de la vallée pennine.

Comme le rocher surplombait le Rhône, il avait fallu le tailler pour faire place à la chaussée dont Gingins de La Sarraz, après d'autres,

<sup>6</sup> *De Bello Gallico*, lib. III, cap. 1. Un *castellum* n'était pas un château proprement dit, mais une petite place forte ou citadelle. — Les vestiges d'un mur de défense à la Grotte, découverts par M. Fournier, et la découverte au-dessus de la Grotte d'un fer de lance, témoignent aussi de la présence d'ouvrages militaires. D'autre part, on reconnaît les traces d'un ouvrage de défense entre St-Martin et la Grotte, à l'étranglement du passage taillé dans le rocher. Au-dessus de ce passage sous roc se trouve encore une terrasse artificielle, d'où probablement les indigènes criblaient de projectiles, flèches ou cailloux, les agresseurs éventuels.



nous a indiqué le tracé <sup>7</sup>. Le château bâti sur le rocher servait à défendre ce passage. Au III<sup>e</sup> siècle encore se trouvait à Agaune non seulement une *mansio*, refuge, établissement servant d'étapes aux troupes en marche, mais une *statio*, soit un poste militaire ou de garde, accompagné d'un péage prélevant un droit de 2 ½ % sur les marchandises en transit <sup>8</sup>.

Puis ce *castrum* romain tomba soit de vétusté, soit sous les coups des Barbares, Burgondes, Lombards ou Sarrasins.

Peut-être fut-il relevé de ses ruines, comme l'insinuent quelques chroniqueurs <sup>9</sup>, par Sigismond, roi de Bourgogne, pour la protection du monastère voisin qu'il avait fondé, mais ce n'est qu'une hypothèse...

## SOUS LE RÉGIME SAVOYARD

Si la ville de St-Maurice est relativement riche en antiquités romaines sur lesquelles feu le chanoine Bourban et l'ingénieur Michel ont écrit plusieurs mémoires, si des remparts du bourg remontant aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles subsistent encore quelques tronçons, le château, par contre, ne présente plus aucun vestige de ces périodes. Aussi pour nous renseigner en sommes-nous réduits aux rares chartes conservées ainsi qu'aux relations plus clairsemées encore des voyageurs de l'époque. Parmi ceux-ci, citons Nicolas Saemundarson, bénédictin islandais, qui laissa un itinéraire <sup>10</sup> de son pèlerinage en Terre Sainte entre 1151 et 1154 : *Ibi est castellum Petri, Petrs Kastali* <sup>11</sup>, mot qu'il convient d'interpréter par « tour de pierre » (nom commun) ou bâtie sur le roc, car si Pierre de Savoie (1263-1268) en avait construit une, ce n'aurait été qu'un siècle plus tard : « ... ayant messire Pierre de Savoye achevé la conquête du païs et con-

<sup>7</sup> *Recherches sur quelques localités disparues du Bas-Valais*, 1868.

<sup>8</sup> Stählin : *Die Schweiz in römischer Zeit*, 1927.

<sup>9</sup> P. Sigismond Bérody : « Ce saint Roy augmenta les murailles de la ville. »

<sup>10</sup> Gremaud : *Documents*, I, n° 135 ; J. Naher : *Schlösser, Burgen der romanischen Schweiz*.

<sup>11</sup> En 1821, Verlauff publia à Copenhague, dans les *Symbola ad geographiam mediæ ævi*, l'itinéraire (1151-54) de Nicolas Saemundarson, Abbé du monastère bénédictin de Thingeyrar en Islande. — A propos du *Petrs Kastali*, le savant danois Kaalund est convaincu qu'il s'agit de Bourg-St-Pierre (Dans un itinéraire anglais de 990, ce bourg porte le nom de *Peterscastel*). M. Kaalund a publié en 1916 une étude sur Saemundarson, qu'il faudrait plutôt nommer Nikulas Bergsson alias Bergthosson ou Hallbjarnarson. Il fut le 1<sup>er</sup> Abbé du couvent bénédictin de Thera, fondé en 1155 dans le nord de l'Islande, mais non de Thingeyri ou Thingeyrar. Il ne fut nommé Abbé qu'après son voyage et mourut en 1159. D'après Kaalund, le passage de Nicolas en Europe centrale dut avoir lieu vers 1150. (Renseignements obtenus de la Bibliothèque nationale de Copenhague par l'entremise de la Légation de Danemark à Berne et de M. Jacques Le Fort, consul royal de Danemark à Genève).

trée de Chablais, y bastit quatre belles forteresses, à savoir Eyan, Chillion, la Tour de Peil... Martigny... ; ceste-cy (le nom de la localité manque mais ne peut s'appliquer qu'à St-Maurice) il fit construire sur un Roc du côté du Rhône, à l'entrée de Valais, pour la garde du païs. » Mais cette assertion paraît être enfantée par l'imagination de Paradin<sup>12</sup>, car nous savons positivement que le petit Charlemagne construisit le clocher de l'Abbaye et rien de plus. Würstemberger qui a consacré cinq volumes à l'étude de son règne ne touche mot d'un château bâti par lui à St-Maurice, ce qui n'exclut pas la présence d'un château remontant au XII<sup>e</sup> siècle et qui se confond avec celui vu par le pèlerin Saemundarson et mentionné dans les comptes de Chillon et d'Entremont. Par exemple, les comptes du châtelain Hugues de Grandmont font allusion en 1266 à de grandes étables ou installations (*edificia*) pour les chevaux du comte en dessous du château, *infra castrum*, et même à des machines de guerre, *tentoria*, transportées de Villeneuve à St-Maurice<sup>13</sup>.

Le châtelain de Savoie, juge de tout le duché de Chablais, qui vers 1300 transféra sa résidence de Monthey à St-Maurice, logeait moins au château qu'à la *Tour du Prince* au sud-est du bourg. Dans leurs visites les princes de Savoie étaient les hôtes de l'abbaye.

Quant à la *Tour Ronde*, signalée dans les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, elle était moins une forteresse qu'un bureau de péage annexé au château : *et erat vectigal in turre rotunda castris* (1304). Elle n'a rien de commun avec la tour ronde située à mi-hauteur entre le château et la grotte, construite par le futur général Dufour en 1831. D'autres ont pris la tour ronde pour une tour à signaux destinée à répandre l'alarme ou à annoncer l'arrivée de convois de troupes, de pèlerins ou de marchands. Un poste de ce genre a effectivement existé, correspondant avec la tour de la Bâtiaz au levant, avec celle de St-Triphon au couchant, mais il se trouvait plus haut sur le plateau de Vérossaz.

Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le château de St-Maurice devait même avoir une certaine importance non seulement comme poste de péage — feu Victor van Berchem a relevé l'intensité du trafic commercial à cette époque dans son étude sur Guichard Tavelli — mais aussi comme garnison, puisque c'est ici qu'en avril 1352, lors de sa campagne contre Pierre de la Tour et autres insurgés contre l'évêque Tavelli, le comte Amédée VI concentra les contingents de ses divers vassaux. Il l'avait préalablement fortifié et approvisionné en vivres et munitions<sup>14</sup>.

<sup>12</sup> G. Paradin : *Chronique de Savoie*, 1552.

<sup>13</sup> Renseignement fourni par M. Blondel, archéologue cantonal à Genève.

<sup>14</sup> *Chronique de Savoie* ; deux sont reproduites dans Gremaud, VI.

En 1404, Amédée VIII ordonnait, sur rapport de son commissaire, noble Humbert de Collombey, des réparations aux remparts et aux tours de l'*oppiduli agaunensis*<sup>15</sup>. Les syndics et châtelains de St-Maurice répliquèrent que leur bourg était trop peu peuplé et trop peu aisé pour assumer à lui seul les frais de cette entreprise et prièrent le commissaire ducal d'y associer les mandements voisins de l'Entremont à Villeneuve, la défense de St-Maurice important autant à la sûreté du Chablais que le château de Chillon<sup>16</sup>. Les *Statuts* du même prince (1430) prescrivait que « chaque châtelain devait résider dans le château de sa châtelainie, le garder fidèlement, surtout ceux des frontières, en tenir en bon état les possessions, en recouvrer tous les droits désignés en ces statuts... »<sup>17</sup>.

St-Maurice étant alors englobé dans le duché de Savoie qui s'étendait jusqu'à la Morge de Conthey et dont les frontières étaient défendues de ce côté-là par les châteaux de Conthey, de Saillon, de Saxon, de Martigny, on comprend l'état de délabrement dans lequel étaient tombés ses tours et remparts inutiles. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant que, devant l'attitude menaçante des Bernois et des Valaisans, Claude Ambel, préposé des maréchaux de la duchesse Yolande, ait ordonné le 29 septembre 1474 aux habitants de St-Maurice de réparer avec l'aide de ceux de Monthey les fortifications de leur ville. Cette ordonnance en 32 articles<sup>18</sup> est intéressante par les détails qu'elle donne sur l'armement à cette époque. Les habitants de St-Maurice devaient donc fournir 3 serpentines, 24 coulevrines, 12 balistes, 12 plastrons, 12 casques, 50 lances, 1200 flèches, autant de frondes et 100 livres de poudre. La ville comptait en ce temps-là 120 feux, soit environ 500 habitants, aussi ses préposés protestèrent-ils devant pareille exigence et se contentèrent de barricader le pont et de renforcer la porte inférieure de la ville. Le 7 février 1475, la duchesse Yolande devait rappeler à son châtelain l'urgence des réparations. La tour fut alors fortifiée par des créneaux garnis de mantelets en bois, le pont barré par une solide *dérèse* en bois ; les deux portes de la ville furent garnies de parapets mobiles en bois, on y plaça quelques serpentines et les bourgeois furent armés soit de coulevrines soit d'arbalètes. Précautions inutiles. On sait qu'après la défaite des Savoyards à la Plan-

<sup>15</sup> Dans leurs actes, les notaires écrivaient : *in oppido Sancti Mauricii Agaunensi vel Chablasii*.

<sup>16</sup> Archives de la ville de St-Maurice.

<sup>17</sup> Les comptes de la châtelainie de St-Maurice aux archives royales de Turin s'étendent de 1280 à 1475.

<sup>18</sup> Archives de la ville.

ta (13 novembre 1475), le Bas-Valais fut envahi par la « milice de saint Théodule ».

Lors de sa reddition, l'état du château devait être aussi pitoyable que celui du pont et des remparts ; en effet, en 1815, à l'occasion d'une revendication d'indemnité par les dizains supérieurs pour la copropriété des domaines de l'Etat, les dizains inférieurs ayant allégué que leur participation exclusive aux constructions et restaurations des châteaux de St-Maurice, Monthey et Porte du Scex, devait en toute justice les dispenser de tout dédommagement, les Haut-Valaisans maintinrent leur prétention en exposant que, lors de la conquête, le château de St-Maurice n'était plus qu'une simple porte fermant la grand'route du pays avec logement pour une garnison et ne valait que 6000 francs.

## SOUS LA DOMINATION DU HAUT-VALAIS

### Les gouverneurs

Nos historiens sont unanimes à affirmer qu'après leur victoire de la Planta à Sion, les Haut-Valaisans marquèrent la conquête du Bas-Valais par la destruction de seize tours et châteaux-forts construits par la Savoie « pour que le pays leur soit ouvert et rendre son occupation impossible à d'autres ». Par contre, Bonivard, contemporain de ces événements, et qui énumère dans sa chronique les châteaux qui furent mis à feu et à sac, passe sous silence celui de St-Maurice : « Et tout ce qu'ilz heussent peu garder, ils fourrageaient et bruslaient ». Probablement trouvèrent-ils bon de le conserver réduit, comme on le sait, à bien peu de chose. D'ailleurs, de novembre 1475 à mars 1476, il fut occupé par un détachement bernois ; le 16 mars 1476, Nicolas de Scharnachtal, gardien du mandement et du bourg de St-Maurice donnés en gage par Yolande de Savoie, les remettait aux vainqueurs. L'Etat et l'Evêque se substituèrent aux ducs de Savoie et devinrent les seigneurs directs du Bas-Valais. La partie conquise de la Morge de Conthey à Massongex forma le bailiage ou « gouvernement » de St-Maurice, composé de 6 bannières : St-Maurice, Martigny, Entremont, Saillon, Ardon, Conthey, et administré dès 1490 par un gouverneur nommé pour deux ans et choisi à tour de rôle dans les sept dizains supérieurs. Patricien ou paysan, il se décorait du titre d'*Illustre, Magnifique et Puissant seigneur gouverneur*, tandis que nous n'étions que des *sujets*. Il résidait au château avec son personnel de service (page, cuisinier, valets, gardes) et une *comitive* de deux *messieurs* pour le gouverneur et de deux *dames* pour sa femme.

Dans l'exercice de ses fonctions administratives et pénales, il était assisté par un conseil, une *cour*, composée du lieutenant gouvernal,

ordinairement choisi dans la noblesse ou la bonne bourgeoisie locale, et d'assesseurs qui étaient le châtelain et les membres du Conseil de la ville, d'un sautier, d'un huissier.

D'après le recès de la diète de décembre 1537, le gouverneur avait versé à chaque dizain, sur sa gestion, 282 florins. Les comptes du gouverneur Hans Perren (1553), nous apprennent qu'il avait perçu 2182 florins petit poids, et déboursé 68  $\frac{1}{2}$  florins en primes pour 16 ours tués, et 50 pour 20 loups, 37 florins pour « la chapelle du château » sur le pont, 5  $\frac{1}{2}$  florins pour une paire de culotte à son fils, aux frais de la princesse ; du solde, il revint 320 florins p. p. à chaque dizain. En 1602 la part afférente à l'Etat dépassait 2600 florins ; en 1614, il entra dans la caisse du gouverneur Venetz, 2862 florins ; après déduction de primes pour 9 ours et 35 loups, etc., il échut à chaque dizain 44 écus bons, et 14 gros ; en 1690, leur part respective était de 56 écus bons, 16 gros, etc..

Comme le gouverneur touchait un traitement théorique de 120 florins' (au XVII<sup>e</sup> siècle un florin valait 3 francs suisses, soit 4 fr. 50 de notre monnaie), plus 5 muids d'avoine et 2 de haricots<sup>19</sup>, on comprend pourquoi en pratique il était forcé de se rattraper sur le casuel (taxes, amendes, confiscations, lods, traites foraines, prélèvements sur les mains-mortes). Parmi les petits bénéfices « accessoires », signalons le prélèvement de la langue sur chaque bœuf ou vache tués à la boucherie, ainsi que les « épines du dos des cochons ».

Les frais de réception et d'installation étaient assez considérables, car pour « l'honneur de l'Etat dont il était représentant », ce personnage devait avoir une comitive d'au moins quinze personnes ; à la suite des doléances des communes mises à contribution malgré elles, l'Etat statua en 1666 que le nouveau gouverneur n'aurait plus à exiger les frais de cavalcade (35 écus pour la châtelainie de Conthey, 70 pour celle de Leytron-Saillon, etc.) en se présentant dans chaque commune, mais qu'il arriverait au siège de sa juridiction accompagné du personnel de sa maison et qu'il y recevrait le même jour le serment de fidélité des bannières de son obédience, représentées par des délégués. Les frais de cavalcade ainsi que les banquets d'avènement dus à celui de St-Maurice par l'Abbé et par le châtelain de la ville furent remplacés par une prestation en espèces. Mais en pratique, il n'y eut rien de changé et en 1738 la diète dut mettre fin à cet abus, malicieusement dénoncé par un contemporain, chanoine du St-Bernard, en ces vers :

<sup>19</sup> Le gouverneur avait de plus jouissance d'un certain nombre de jardins, forêts, prés, vignes (11 en tout), d'après une liste dressée par le gouverneur de Preux en 1736.

### La cavalcade.

Une fois dans deux ans, le gouverneur tudesque  
 Montait au Saint-Bernard avec un train grotesque :  
 Métraillers, fiscalins, châtelains, curiaux,  
 Laquais et ménétriers, meselles, damoiseaux,  
 Enfin, d'en bas, d'en haut, la morgueuse fredaine  
 Mais pas un seul Boileau dans cette quarantaine.  
 Pour ce jour solennel de bonne heure annoncé,  
 On préparait la route, on curait le pavé.  
 En peur on attendait la haute seigneurie,  
 On plaçait la cantine avec cérémonie.  
 Le seigneur arrivé regardait de guingois,  
 Et demandait d'abord le produit de ses droits :  
 L'avoine du baudet, les moutons de la Loue,  
 De l'or et de l'argent partout à tour de roue.  
 Pendant tout ce temps-là, à tire-larigot,  
 Sa cour buvait gratis, sans payer nul écot<sup>20</sup> ...

Je possède une collection de discours de bienvenue prononcés par des châtelains de St-Maurice à l'avènement de certains gouverneurs. Un citoyen du XX<sup>e</sup> siècle reste confondu par tant de passivité, je dirais de servilité. Ce n'est que louanges outrées et actions de grâces au ciel de nous avoir mis sous la protection d'un souverain si clément, si généreux, si magnanime : on avait encore en ce temps-là de l'étoffe des martyrs !

Cependant, d'une façon générale, nous eûmes beaucoup moins à nous plaindre de nos gouverneurs que nos voisins de Monthey des leurs ; l'un ou l'autre fut même nommé bourgeois d'honneur pour services rendus à la cité.

Entre 1490 et 1798, 165, y compris les remplaçants de ceux qui moururent en charge, se succédèrent au château.

Ajoutons qu'outre les appartements du gouverneur, de sa suite et de son personnel (on retrouve trois cuisines), les salles d'audience, la chambre de torture et les prisons, le château avait encore comme dépendances le local de la garnison<sup>21</sup> et les magasins (entrepôts) de sel et de munitions. C'est régulièrement sur le pont, devant le château, que les hautes personnalités ecclésiastiques et civiles, et que les délégations étrangères et confédérées (p. ex. celles des cantons catholiques) étaient reçues officiellement par le grand ou le vice-baillif, le secrétaire d'Etat et le gouverneur en charge, et qu'on leur offrait, avec la traditionnelle harangue de bienvenue, les semèses de vin d'honneur.

Il s'y tint exceptionnellement des diètes ; par exemple, le 24 juin 1536.

<sup>20</sup> Chanoine Jérôme Darbellay : *Recueil de poésies manuscrites*, collection Bertrand.

<sup>21</sup> En 1511, par ex., la diète décide que chaque dizain supérieur aît à fournir 3 hommes pour la garde du château.

## Reconstruction

On sait qu'en 1491, sous l'épiscopat de Jodoc de Silinen, l'Etat décidait la reconstruction en pierre du pont sur le Rhône, caduc et partiellement démoli lors de la conquête<sup>22</sup>. Il faut attribuer au même évêque la reconstruction du château: *fundator hujus castris*<sup>23</sup>. La plupart de nos historiens la fixent en 1523 ; c'est manifestement une erreur. L'insuffisant édifice savoyard dut être remplacé par un autre plus considérable déjà à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, puisque Langherand, Mayor de Mons, passant par St-Maurice en 1485, y vit « ung fort frais bâti »<sup>24</sup> et que le premier gouverneur pouvait s'y installer en 1490 déjà. Il fut agrandi en 1502, la diète de décembre 1501 ayant chargé le grand baillif de faire préparer pierres, chaux et sable pour la réparation (*wiederherstellen*) du château ; en même temps, elle ordonnait aux dizains de se pourvoir d'armes et de munitions et d'en déposer une partie au château de St-Maurice. Celle du 30 avril 1511 décidait la construction, dans le plus bref délai, d'une tour dans le château du côté de la forteresse : *in castro a parte oppidi expleri et construi debere unam turrim*

En 1522 la tour existait puisque la diète du 4 février 1523 ordonnait<sup>25</sup> la construction aux frais des six bannières d'un mur de soutènement pour consolider le pont *jouxte la tour du château*. Ces travaux furent confiés au *Meister* Ulrich Ruffiner, de Rarogne, que son habileté avait promu plus ou moins au rang d'architecte officiel ; ce fut lui en effet qui fut chargé de la construction de l'ossuaire de Naters, et de la restauration des églises de Saint-Théodule, à Sion, de Rarogne, etc. ; c'était l'époque où la pierre remplaçait de plus en plus le bois dans la bâtisse. Quant au château, il n'est question que d'un poêle (*der Ofen*) à examiner et à refaire. Sa construction à cette date est donc exclue.

Comme les bannières avaient mis peu d'empressement à payer la contribution exigée de 100 fl. p. p. pour la restauration du pont, le gou-

<sup>22</sup> Voir détails dans l'article de M. Bourban : *Le Pont et le Château de St-Maurice*, paru dans la *Revue militaire suisse*, 25 juillet 1915. M. Bourban croit qu'on n'eut à refaire que les reins et le tablier du pont.

<sup>23</sup> « Er hat wiederum gebauen die zerstörten schlösser zuo Martinach und zuo s. Mauritzen. » Stumpf, *Reisebericht*, 1544.

<sup>24</sup> Relation du voyage de Georges Langherand, Mayor de Mons, en Terre Sainte (1485-86) : « Lors à l'entrée de la dite ville de Saint Maurice, les dits souisses ou allemands y ont fait faire ung fort par le costé ou y sommes entrez. »

<sup>25</sup> « Es ist notwendig die Bruck s'Moritz auszubessern. Desshalb sollen de Lyt mit Joder Kalbermatten, Niklaus Clavoz, Arnold Kalbermatten, dem Meister Ulrich von Raron steinhauer berufen, mit demselben und anderen Leuten die Brücke besichtigen und die Arbeit nach ihrem Bodenken vordingen. »

verneur Nicolas Holzer « leur assigna un jour pour se présenter et les amender, sous le prétexte que par leur retard le pont et la tour avaient risqué de s'écrouler, vu que cette année le Rhône était fort haut et rapide ». Les communes recoururent à l'évêque et à l'Etat <sup>26</sup>.

Le Valais ne pouvait rester indifférent à l'annexion territoriale et religieuse du pays de Vaud par les Bernois. La diète du 26 janvier 1536 estima que, vu le danger, on ne devait plus lésiner avec les dépenses et qu'il fallait parer à toutes les mesures de précautions nécessaires. C'est à cette date que remonte la construction, des deux côtés du pont, de solides contreforts en pierres de taille, destinés en outre à supporter une forteresse pour prévenir toute tentative d'invasion du pays. Les fondations qui subsistent portent la date de 1536. Ce travail fut de nouveau confié à maître Ruffiner.

Les nouveaux maîtres du pays avaient prononcé, sitôt après la conquête, que les constructions, reconstructions et réparations, ainsi que l'entretien de tous châteaux et édifices publics incombait aux communes du Bas-Valais. Une sentence souveraine de 1607 confirmait cette obligation et l'étendait aux frais de gardes posées tant en temps de guerre que d'épidémie.

En 1616, le gouverneur Nicolas Im Eich faisait creuser une piscine à l'usage du château. A ce propos, rappelons que celui-ci était alimenté en eau par une abondante source vive, dont le réservoir taillé dans le rocher au coude du sentier de la Grotte et des Fingles, a été comblé au commencement de notre siècle.

Jusqu'en 1618, toutes les communications avec le mandement de Monthey et la Savoie s'effectuaient par le passage voûté encore existant. Un chemin neuf fut alors ouvert dans le roc, entre le château et le fleuve ; le coût s'éleva à 1250 florins. On lit à ce sujet dans le recès de la diète du 17 décembre : « Ce passage de St-Maurice, facile à garder au moyen de cette réparation, préservera la patrie de la contagion de la peste, et profitera à tout le Bas-Valais par les avantages résultant du transit et du voiturage des marchandises. »

Trois ans plus tard, probablement à l'occasion de la guerre entre la France et l'Espagne, cette transformation fut complétée par l'établissement d'une nouvelle route et d'un pont en bois au-delà (*retro*) du château. L'entreprise fut confiée au maître Jacques Escoffier et à ses fils François et Michel, maçons, de Samoens, pour le prix de 1000 écus p. p. (3600 fr.) à payer par les bannières d'en-dessous de la Morge <sup>27</sup>.

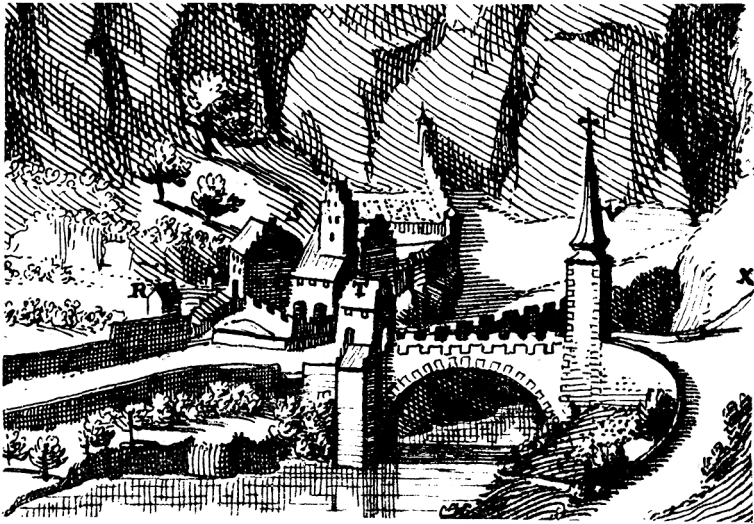
<sup>26</sup> Titre du 27 février 1523 aux archives de St-Maurice. Sur la culée droite du pont, une pierre avec l'inscription en chiffres gothiques 1523 rappelle cette réparation.

<sup>27</sup> Chronique de Gaspard Bérody.



L'année suivante vit l'exécution d'un travail semblable de ce côté-ci du château. Laissons un contemporain, bourgeois de St-Maurice<sup>28</sup>, nous dépeindre l'aspect des lieux après ce changement :

« De deça du pont, il y a une forteresse attachée au chasteau en laquelle on ferme les portes du pont ; dans l'estroit du chemin, il y a deux grands précipices dans le rocher qui descendent au Rhosne ; l'un est du costé de Savoye ; on le passe à la faveur d'un pont levy lequel estant levé et les portes fermées, il est impossible de passer ny d'entrer. L'autre précipice est entre le rocher et la forteresse qui est deçà le pont pour la défense des Bernois. Ce fossé précipiteux est couvert avec des planches de bois, lesquelles estant ostées et les portes du pont fermées, il est capable d'arrester une puissante armée. Ces deux précipices avec le chemin nouveau qui est enfoncé dans le rocher sur lequel le chasteau est bâti, ils ont été faicts l'année 1621 et 1622 par le gouverneur qui était alors pour le dixain de Sion<sup>29</sup>. »



Vue la plus ancienne du château de Saint-Maurice  
par Matthäus Merian, 1642

Chaque bannière devait fournir à ce moment-là 25 hommes pour la garde du château. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, jalonné par tant de guerres, celui-ci fut occupé à réitérées fois par des garnisons : ainsi en 1611, où ses abords furent fortifiés, en 1622, en 1630, en 1649, en 1655-56, en 1689 (crainte d'une attaque des Vaudois du Piémont), etc. Si le Valais se méfiait alors de Berne, il y avait réciprocité dans les sentiments, et les archives

<sup>28</sup> P. Sigismond Bérody : *Vie de Saint Sigismond*, 1666.

<sup>29</sup> Martin Kuntschen, dont les armoiries sont apposées au-dessus de la porte nord des remparts. Les traces de ce chemin sont encore visibles vers la carrière de St-Martin.

cantonaux bernoises possèdent entre autres un plan de 1651 pour « prendre la ville de St-Maurice <sup>30</sup> » ; à la même époque, Berne fortifiait l'extrémité Est du pont et bâtissait une maison de garde (1656), etc.

### Réparations

Sous la préfecture de Gaspard Stockalper (1645-1646) — dont les armoiries accolées à celles de sa seconde femme née de Riedmatten sont apposées en trois endroits différents — le château bénéficia de notables agrandissements et réparations <sup>31</sup>. En diète de décembre 1647, la commission chargée d'examiner les comptes de construction, put annoncer que les communes des six bannières d'en bas de la Morge avaient bénévolement payé tous les frais de cette bâtisse, outre l'offrande d'une quantité de meubles et de quelques mortiers et pétards. Monthey qui avait déjà dû reconstruire son château incendié en 1607, protesta d'être mis derechef à contribution pour celui de St-Maurice.

---

<sup>30</sup> Il est intéressant de résumer ici les principales décisions prises par le « *Kriegsrath* » de Berne concernant le château et ses abords au cours du XVII<sup>e</sup> siècle (archives cantonales bernoises) :

19 août 1651 : le conseil de guerre de Berne discute comment on pourrait prendre (*bemächtigen*) la ville de St-Maurice ou du moins comment on pourrait empêcher une attaque de ce côté-là.

10 mai 1656 : le gouverneur d'Aigle doit mander M. Montet de Vevey et lui faire faire un plan du pont de St-Maurice et de ses environs et un projet de maison de garde.

27 juillet 1660 : Le conseil de guerre de Berne ordonne de faire faire un dessin du pont de St-Maurice par un ingénieur ou un peintre.

29 mars 1667 : Le même remercie M. Rodolphe Steiger pour le plan général du pont de St-Maurice et de ses environs.

22 mai 1669 : Le même demande un rapport écrit au grand sautier Steiger sur la meilleure façon de fortifier le pont de St-Maurice.

19 juillet 1671 : Le même répond à une supplique des mandements de suspendre la garde du pont de St-Maurice qui, malgré son peu d'utilité, leur coûte 500 florins annuellement ; il consent à cette suspension, mais il faudra rétablir la garde s'il en donne l'ordre.

2 septembre 1689 : Le même examine les projets et plans de fortifications de l'ingénieur Willading.

6 janvier 1690 : Il renonce à l'exécution des projets de celui-ci à cause de la reprise des bonnes relations avec le Valais. En cas de danger, on exécutera quelques travaux de défense.

30 août 1690 : Il résulte du rapport du colonel de Diesbach que pour la protection du passage et du pont de St-Maurice les Valaisans bénéficient d'une évidente supériorité et qu'ils pourraient passer le pont jusqu'au pont-levis (*Schlagbaum*) même si 4 à 500 Bernois occupaient l'Arziller. Il importe d'exécuter les projets de fortifications, ce qui est confirmé le 2 septembre.

<sup>31</sup> C'est alors que fut bâti le magasin à sel, qui sert aujourd'hui de cuisine militaire.

Après une visite locale faite le 13 avril 1689, les représentants des six bannières formulaient les desiderata suivants que je résume :

1-2. la réfection du pavé et des murailles « tant de çà que de là du chasteau » ;

3. de la muraille « du devant et allant au chasteau pour être totalement ruinée » ;

4. le rétablissement des cheneaux du toit du chasteau « pour être entièrement cassées et pourries » ;

5. la constitution des gardes au prorata des bannières ;

6. la réfection des corps de garde et la construction d'un nouveau pont-levis ;

7. « la construction de la muraille de la place du chasteau avec les créneaux du côté de Monthey, imbuschier les murailles et faire les tournilles. »

Chaque bannière eut à payer 9 pistoles (= environ 150 fr.) pour sa rate-part à ces réparations <sup>32</sup>.

Toutes ne furent pas exécutées, faut-il croire, ou mal exécutées puisque moins d'une année plus tard (le 7 mars 1690), le gouverneur Melchior Jergen convoquait à nouveau les délégués des bannières <sup>33</sup> pour examiner tous défauts et besoins qui se trouveront dans le bâtiment du château et de ses dépendances et pour y remédier. Ils convinrent des réparations suivantes :

1. déplacement du magasin qui était « du côté du pont à l'opposite de l'ennemi » et qui sera rebâti « dernier le château contre le mont en bâtissant une arcade qui sera appuyée contre la muraille du château » ;

2. réfection de la muraille « qui est tombée à l'entrée du château auprès des grandes portes » ;

3. réfection du premier pont levis qui est du côté de St-Maurice tout neuf.

4. réparation du pont, enlever la végétation qui y pousse et le lierre qui recouvre la muraille de la chapelle.

Ils signalent en outre le mauvais état du chemin du côté de St-Martin, « les charretiers du gouvernement de Monthey refusant de conduire le sel ».

Hélas ! toutes ces dépenses, ces prestations en nature, ces manœuvres et corvées devaient s'avérer inutiles, car le 23 février 1693, un incendie, attisé par un vent extraordinairement violent, anéantissait la ville de

<sup>32</sup> Comptes combandériaux aux archives de Martigny.

<sup>33</sup> Archives de St-Maurice.

St-Maurice<sup>34</sup>. Les étincelles transmirent le feu au château, au corps de garde et autres annexes, à la chapelle du pont et même au-delà jusqu'aux Palluds et à Sousvent. Pour comble de malheur, quoique construit en solides moellons, le château qui contenait une réserve de 18 quintaux de poudre, explosa avec un fracas épouvantable en faisant éclater à son tour une partie des remparts et des murailles. La date 1693, gravée sur la façade qui regarde le Rhône, semblerait indiquer que la tour aurait été détruite de fond en comble. Comme l'édifice appartenait à l'Etat et que sa reconstruction s'imposait d'urgence pour la défense du pays, une diète extraordinaire fut convoquée à Sion le 28 février déjà. Deux commissaires furent nommés en la personne de l'ancien grand-baillif Antoine de Courten et du capitaine de dizain Jean Jost Burgener et chargés de présenter à la diète de mai un plan et dessin d'un nouveau château<sup>35</sup>. Ils devaient également exiger des deux gouvernements de St-Maurice et de Monthey ainsi que de la châteltenie de Bouveret de fournir sans délai tous les matériaux de construction nécessaires. La fourniture des bois était à répartir entre les communes sans égard s'ils se trouvent dans les forêts communes ou particulières. En outre, chaque dizain avait à envoyer sur les lieux 8 hommes, dont 4 charpentiers et 4 maçons.

En séance du 31 mars, la diète décidait une vision locale par le grand-baillif en charge Etienne de Platea, l'ancien grand-baillif de Courten et le colonel de Riedmatten accompagnés des maçons Junter, Studer et Apony et munis de pleins pouvoirs tant pour fixer le plan définitif que pour convenir du prix « avec murs solides et bien pleins à la toise ». Ils convinrent du marché ou à forfait pour 480 doublons, ou en régie pour 2 écus la toise.

A la diète de mai, la discussion fut ouverte sur quelques détails : fourneaux, fenêtres, répartitions des chambres, locaux pour prisons, saunerie<sup>36</sup> et magasin à poudre, etc. Toute latitude est laissée au gouverneur Joseph de Kalbermatten pour les résoudre au mieux ; celui-ci, « comme inspecteur des bâtisses du château, magasin, corps de garde, grange et bâtiments » avait présenté ses comptes à la diète pour approbation.

Bref, la reconstruction était pour ainsi dire achevée à la fin de 1697. Le souverain décide cette année-là de mettre à la charge des bannières

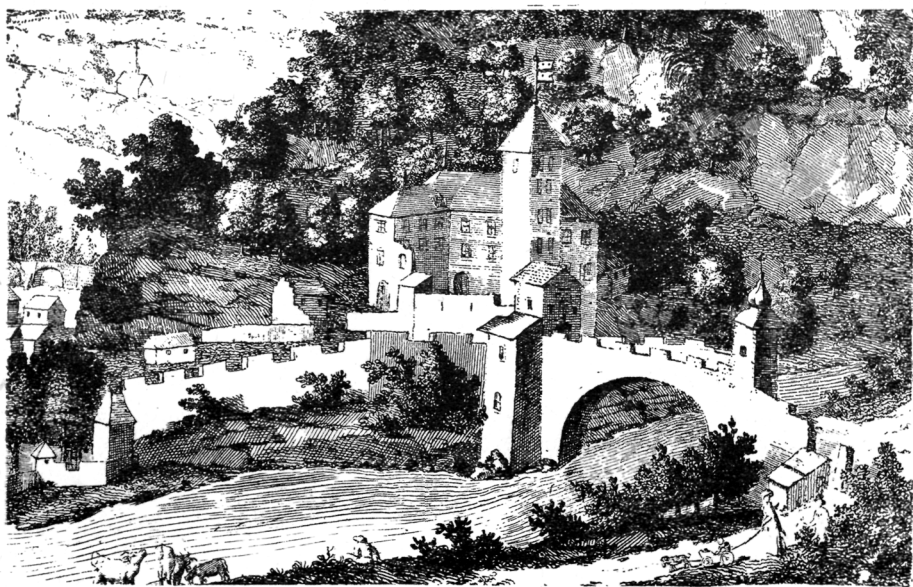
<sup>34</sup> Voir : J.-B. Bertrand : *Incendie de St-Maurice*, dans : *Annales Valaisannes* de mars 1932.

<sup>35</sup> Ce détail contribue à démontrer que la date de 1523 attribuée par plusieurs historiens à la fondation du château *actuel* est erronée.

<sup>36</sup> La « saunerie » ou réserve de sel fut établie dans une cave qui se trouve en haut de la maison de justice.

les fers nécessaires à la construction et à l'entretien du château<sup>37</sup> ; celles-ci protestent, alléguant que la fourniture des matériaux incombe à l'Etat.

Les comptes combandériaux aussi bien que les Abscheids des diètes mentionnent encore plusieurs réparations ultérieures : ainsi en 1709, la « structure » de la muraille du château nécessite 1000 journées de manœuvres se montant à 1500 florins ; en 1720, la diète décide plusieurs réparations et entre autres la construction d'un grand avant-toit à la tour (*ein grösseres Vortach dem Thurm verfertigen zu lassen*) ; en 1740 et 1760, nouvelles et importantes réparations à la tour ; en 1769, au pont-levis du côté de Monthey, etc., etc..



Le château de St-Maurice vers 1770  
Gravure sans nom ni date ; collection Bertrand

Le matériel de la garnison préoccupa aussi « Leurs Excellences » : la diète du 7 mai 1698 ordonnait que les bannières payeraient 12 fusils rayés qui seraient remis au magasin. En 1720, comme les armes de guerre étaient passablement rouillées (*ziemlich verröstet*), elle exige qu'elles soient nettoyées et transportées dans un local plus commode ; en 1764, elle prescrit que les armes doivent être tenues dans un état « utilisable » et que les capotes (*die Mäntel*) du sergent et des gardes soient renouvelées, ne l'ayant pas été depuis 14 ans.

<sup>37</sup> Décision renouvelée en 1721, 1726 et 1728.

A la veille de la Révolution (mai 1781), la diète discuta l'opportunité de transporter dans le Haut-Valais les canons et fusils qui se trouvaient à St-Maurice. Elle y renonça et garda au château une petite garnison de mousquetaires qui figurent dans les comptes entre 1790 et 1795 pour 4 écus par an.

Signalons ici une alerte, signe des temps. Les paysans — qui avaient eu vent des récents événements de la France voisine — croyaient arrivé le grand soir de l'abolition des dîmes et autres onéreuses et désagréables redevances féodales. Déjà dans le courant de l'été 1790, une bande de mécontents déchargea, des hauteurs de l'Arziller, une vingtaine de coups de carabine contre le château du gouverneur. L'épisode du 8 septembre à Monthey — qui eut son pendant à St-Maurice avec la fuite de l'impopulaire gouverneur Dallèves —, échauffa les esprits des Vérossards, d'ordinaire si paisibles. Dans la nuit du 28 septembre, ils assaillirent, au nombre d'une cinquantaine, tant le château que certaines maisons patriciennes (celles surtout des châtelains abbatiaux) et même l'Abbaye (l'Abbé étant seigneur temporel des Hausseys et Basseys, tandis que le gouverneur était seigneur de la Duay) et s'y livrèrent à quelques dégâts purement matériels. Mais sur l'intervention énergique de quelques magistrats, tout rentra rapidement dans l'ordre et l'incident n'eut pas de lendemain. C'est à cette occasion que les armoiries des VII dizains furent mutilées à coups de marteau. En octobre 1792, ce furent les soldats de la garde... haut-valaisanne — sympathiques à la cause du Bas-Valais — qui se livrèrent à une manifestation hostile contre le gouverneur de Chastonay.

## AU XIX<sup>e</sup> SIECLE

Pendant l'annexion à l'Empire français (1810-1813), il n'y a rien de saillant à relever dans l'existence de notre château. Le 3 mai 1812, M. Derivaz, receveur de l'enregistrement, ordonnait de publier et d'afficher un avis concernant son amodiation. Il était alors gardé par un concierge qui fut surpris à faire de la contrebande. On y détenait les prisonniers de guerre, les déserteurs, etc.

Lors de la victoire des Alliés à Leipzig et de la fuite précipitée du préfet Rambuteau, il était occupé par une garnison de 30 hommes du 60<sup>e</sup> de ligne qui se retirèrent le matin de Noël 1813. Peu après leur départ, dès le commencement de janvier 1814, un détachement de *Kaiserlicks* s'y installait ; leur commandant, le colonel Simbschen, le faisait fortifier — ces ouvrages de défense existent encore — et établir une redoute au-delà du pont sur territoire vaudois. Quantité de paysans et d'ouvriers

furent réquisitionnés pour exécuter ces travaux, sous les ordres d'un caporal hongrois, qui les brutalisait à coups de bâton à la moindre suspension de travail, si bien que le Conseil de la ville dut lui promettre 20 batz par semaine pour qu'il se montre un peu plus humain<sup>38</sup>.

Sitôt après l'incorporation du Valais à la Suisse, on procéda à d'importantes transformations qui bouleversèrent la physionomie du défilé.

Les deux corps de garde qui surveillaient la porte historique « fermant » le pays et qui se dressaient à droite et à gauche de l'extrémité Ouest du pont, le corps de bâtiment qui les reliait à la cour du château, les deux ponts-levis en amont et en aval de celui-ci, tout disparut dans les années 1815 et 1816<sup>39</sup>. A la même date, l'Etat fit abaisser, niveler et élargir la route, qui jusqu'alors tout en montées et descentes, rappelait les montagnes russes des forains, entre le fond de ville et le château ; la ville contribua pour 250 louis à cette amélioration<sup>40</sup>.

Le tronçon entre le pont et la marine (on prononçait *marraine* à St-Maurice) ne fut corrigé qu'entre 1825 et 1826<sup>41</sup>, avec une participation de 1500 fr. de la commune ; entre la gendarmerie vaudoise et Sousvent, il le fut pendant les années 1828-1829. En 1830, lors de la mobilisation fédérale partielle, provoquée par la menace d'une guerre européenne, le quartier-général de la IV<sup>e</sup> division, commandé par le colonel Forrer, cantonna à St-Maurice. Un bataillon vaudois et une compagnie de sapeurs bernois furent employés à compléter la fortification du passage.

Sur l'emplacement entre le donjon et l'aile Sud du château, devenu vide par la démolition de la porte et la destruction partielle du chemin de raccordement entre la grand'route inférieure et l'ancien chemin, le gouvernement valaisan décidait d'élever (1843) un bâtiment destiné à la gendarmerie et à la perception des droits d'entrée. Ce n'est que huit ans plus tard, probablement à cause des troubles politiques de l'époque et de la carence du trésor, que cet édifice fut achevé.

Depuis le départ forcé des gouverneurs, le château n'avait plus grande utilité et je doute, en l'absence de preuves, que les offres d'affermage aient abouti. Une tentative de le transformer en un local industriel me paraît assez curieuse pour être signalée.

<sup>38</sup> Notes manuscrites du Dr Macognin de la Pierre.

<sup>39</sup> Manuscrits du Chanoine Boccard.

<sup>40</sup> Archives municipales.

<sup>41</sup> Abschied de la diète de décembre 1826 : « En comprenant l'indemnité des biens, les clôtures, les murs à reconstruire, on a estimé que la dépense totale s'élèvera à 6000 fr. et la diète a alloué 4000 fr »

Donc à la diète de novembre 1818, le comte Jacques de Quartéry sollicitait pour 20 ans le privilège exclusif de la fabrication de l'acier dans le pays. Il lui est accordé pour 15 ans « pour le motif qu'il faut toujours encourager les branches d'industrie ». Cette usine fit peu de bruit et sans doute pas plus de travail. Aucune trace n'en subsiste qu'une mention dans le dictionnaire de Lutz (traduction Leresche, 1837) : ... « Un vieux château où est établie une belle fabrique d'acier ».

L'établissement de la voie ferrée et le percement du tunnel (1856-58) modifièrent sensiblement l'aspect du château au Sud ; les déblais permirent d'élargir considérablement la route cantonale.

Du terrain militaire, douanier, et même industriel, passons dans le domaine de la philanthropie. On sait qu'en 1859, le chanoine Gard prenait, avec l'appui des sections locales du Pius Verein et de la Société de Saint-Vincent de Paul, l'initiative de la création d'un orphelinat pour filles, lequel s'ouvrit en 1861, et en 1871, celle d'un asile pour vieillards. La place nécessaire à ce dernier étant devenue insuffisante, il fut en 1876 transféré au château, avec l'autorisation du Conseil d'Etat et de la Confédération. En bon rang parmi les pensionnaires figurait Jacques Roth, le fameux brigand du Bois-Noir, assagi par l'âge. En même temps, M. Gard y ouvrait un orphelinat pour garçons ; ils étaient 9 en 1878, 13 en 1881 ; le personnel comprenait 5 Sœurs et un instituteur. En 1881, M. Gard, que le succès ne favorisa pas toujours dans ses ingénieuses entreprises, essaya de dresser quelques vieillards et enfants au tressage de la paille, mais n'y réussit pas. Lorsqu'on dut envisager l'évacuation du château dans l'espoir d'en faire une caserne pour les troupes des fortifications à construire à Dailly et Savatan, orphelinat et asile durent déménager du château (février 1890) et s'installer au Bois-Noir<sup>42</sup>.

Dès lors, le château ne fut plus utilisé que comme prison préventive (jusqu'en 1935 ; il y eut un géolier jusque vers 1900) et surtout comme cantonnement des unités de troupe en service dans la région.

## PORTES, PÉAGE ET CHAPELLE

### La garde des portes du château

Les anciennes estampes nous montrent, à l'extrémité gauche du pont, les deux corps de bâtiments où se trouvaient les *portes* ouvrant ou fermant les voies d'accès de Berne ou de Savoie et le local des gardes. Il se trouvait de plus une maison du garde entre la ville et le château,

<sup>42</sup> D'après le journal manuscrit du chanoine Gard.



laquelle, agrandie en 1638, disparut définitivement pour permettre l'élargissement de la route, il y a une vingtaine d'années<sup>43</sup>. Ce garde avait pour mission de surveiller la porte septentrionale ou *inférieure* de la ville et de faire fonctionner le pont-levis d'où dépendait le passage. On voit encore à gauche de la route, en face du garage Gœgel, les restes de la maçonnerie à laquelle était fixée la porte du pont-levis. Ce pont, raconte-t-on, n'était pas à bascule, mais se soulevait entièrement, à l'instar d'un monte-charge, au moyen de poulies.

Un mandat de la diète remontant à 1605 prescrivait de fermer les portes du château à 7 h. du soir en hiver et à 9 h. en été et de les ouvrir à la pointe du jour. Je n'ai pu trouver de renseignements sur les autres obligations des gardes, mais nous pouvons procéder par analogie avec le serment que devaient prêter ceux de la rive droite, sur Berne<sup>44</sup> : aviser immédiatement le gouverneur de tous propos malveillants contre LL. EE. ou de tous bruits et de toutes entreprises contre leur autorité, etc.

Ils devaient faire particulièrement diligence en temps de guerre, d'épidémie ou d'épizootie, où des ordres spéciaux leur étaient donnés. Dès 1605 leur salaire avait été fixé à 365 florins, soit 1 fr. par jour (60 ct.) ; il était assuré par les six bannières du Bas-Valais<sup>45</sup>. Quoique la diète de mai 1612 eût ordonné que ce gage fût payé mensuellement, les bannières se faisaient quelque peu tirer l'oreille et le gardien du pont — c'était dans la règle un Haut-Valaisan — se plaignait (1618) au souverain de ce qu'il dût aller, tel un mendiant, le solliciter de porte en porte chez les chefs des bannières. L'Etat exigea de ceux-ci plus de régularité.

Un des principaux offices du garde était de refouler tous vagabonds, rôdeurs, bohémiens, particulièrement nombreux pendant la guerre de Trente Ans. En 1652, la diète insistait « pour qu'il fasse bonne garde et ne quitte jamais son poste sans y laisser un remplaçant ».

Le dernier garde du pont fut un nommé Ritter, de Loèche, qui fonctionna pendant environ 40 ans ; en 1765, la diète menaçait de le remplacer par un de ses combourgeois, Perrin, s'il ne se corrigeait pas de sa négligence. Il s'amenda, faut-il croire, puisqu'il était encore en charge

<sup>43</sup> Ce bâtiment qui, pour finir, appartenait à la famille Peney, était aussi appelé *maison de la Vierge*, à cause de la statue de la Vierge placée dans une niche au-dessus de la porte d'entrée.

<sup>44</sup> Serment des officiers et des sujets dans le gouvernement d'Aigle, sans date, mais probablement du début du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>45</sup> Elles étaient de plus tenues aux fournitures nécessaires au local de garde : fourneau, bois, chandelles, etc., ainsi qu'aux réparations.

en 1795 ; la diète tolérait, à cause de son grand âge sans doute, qu'il se fît suppléer par son frère pour le service de nuit.

### Le péage

Bien qu'il eût existé déjà à l'époque romaine, le péage est mentionné pour la première fois en 1018 dans une charte de Rodolphe III. Ce droit aurait été affermé par l'abbaye aux comtes du Genevois (1174)<sup>46</sup>. En 1262, Rodolphe, comte de Genevois, reconnaît le tenir en fief de Boniface de Savoie ; l'année suivante, il en rend hommage au comte Pierre<sup>47</sup>. En 1285, le comte Amédée V déclare assigner à son frère Louis 400 livres de Vienne à percevoir chaque année sur le péage de St-Maurice et à son défaut, sur celui de Villeneuve. Il aurait passé vers cette époque des mains des comtes de Savoie à celles des nobles de Collombey. En 1287, Alysie, veuve de Pierre de Collombey, donne en viager à Perret, fils de Pierre Quartéry, 50 livres mauriçoises<sup>48</sup> sur sa part du péage dit de Faucigny ; l'année suivante, Pierre de Bex assigne de la dot de sa femme, fille de ce Pierre Quartéry, 44 livres mauriçoises sur le péage acquis de son beau-père et de ses beaux-frères ; en 1294, Louis de Savoie, sire de Vaud, cède à son frère Amédée V 400 livres mauriçoises sur les péages de Villeneuve et de St-Maurice, ou de l'un ou de l'autre. Enfin en 1303 et 1304, Humbert de Collombey, criblé de dettes, doit vendre à Amédée V pour 140 livres mauriçoises ses droits sur les deux péages, l'un dit des quatre Evêchés ou grand péage, et l'autre dit du Faucigny ou petit péage<sup>49</sup>.

Le premier percevait un denier (42 centimes) sur chaque balle de toile, peaux et autres marchandises à l'exception des draps et laines.

Le second percevait deux deniers par balle de laine ou de drap et rapportait 10 livres de revenu annuel.

Le péage se trouvait alors dans la tour ronde du château. Après 1476, il fut naturellement absorbé par le conquérant ; mais le transit diminua considérablement. Ainsi, en 1504, la diète se plaignait qu'il ne rapportait plus rien alors que sous le régime précédent il produisait jusqu'à 200 florins de Savoie annuellement. En 1528, elle l'albergeait à

<sup>46</sup> Charte du comte Amédée, 1174.

<sup>47</sup> Les comptes des péages de St-Maurice (1280-1450) sont conservés aux archives de la Chambre des comptes à Turin.

<sup>48</sup> La livre mauriçoise était une monnaie idéale correspondant à 100 fr. de notre monnaie actuelle. On peut juger de l'importance du transit des marchandises à cette époque par les chiffres élevés pour lesquels le péage était donné en garantie ou hypothèque.

<sup>49</sup> Gremaud : *Mémoires et Documents*.

la ville qui possédait déjà, en vertu de ses franchises, le droit de souste très lucratif pour ses bourgeois qui avaient le monopole des transports de St-Maurice à Villeneuve et à Martigny. Les taxes étaient exigibles de tous les marchands non-bourgeois du lieu ; y étaient soumis même les Montheysans qui conduisaient du bétail aux foires de Martigny ; le tarif fut confirmé par le souverain en 1725 et 1762. A cette dernière date, il rapportait annuellement à la ville 700 florins, soit 420 fr.<sup>50</sup>.

En 1780, sauf erreur, l'Etat édictait une organisation générale des droits de pontonage, de souste, de péage. Voici un extrait des articles concernant ces derniers : « Quant au péage général revenant à l'Etat pour subvenir à l'entretien de la grand'route et autres charges, serait arrêté que pour toute marchandise entrant soit par le Bouveret, soit par le pont de St-Maurice, où serait établi un bureau général, un receveur ou contrôleur, il sera payé par quintal 2 batz ». Les marchandises plus encombrantes étaient sujettes à une taxe plus élevée.

En août 1796, un rapport de Berne signalait à la diète que la garde de St-Maurice exigeait un pontonage et un péage de toutes les marchandises, ce qui était contraire aux traités de 1475 et 1642<sup>51</sup>. Le Valais répondit, après délibération en diète de décembre, « que le traité de 1475 n'était qu'une alliance qui ne parlait pas de péage, que celui de 1642 n'a pas été retrouvé, que, par contre, un de 1541 et de 1644, dont le premier traite de libération de péage pour propres produits entre les gouvernements d'Aigle et de St-Maurice, et le deuxième concerne le bétail personnel, et qu'ayant excepté le gouvernement d'Aigle du péage, on ne pense pas avoir violé les traités »<sup>52</sup>.

Dès 1808, la diète accordait 900 livres suisses (1350 fr. de notre monnaie) par an à la ville en indemnité des droits qu'elle prétendait avoir au péage. Vingt ans plus tard, la diète de novembre ayant autorisé la mise à ferme des droits d'entrée, de sortie, de transit, de péage et de pontonage, la ville céda ses droits à l'Etat à raison de 15 000 fr. pour le grand péage et 1 200 fr. pour le petit péage.

Voici, à titre de curiosité, les droits perçus par le trésor public :

En 1808, le *grand péage* percevait 2 batz par quintal de marchandises ordinaires et fines, et 1 batz 2 creuzer par quintal de marchandises lourdes, et autant par quintal de vin et de spiritueux. Un *droit de transit* était exigé à raison de 4 batz par quintal de marchandises ordi-

<sup>50</sup> Archives de la ville.

<sup>51</sup> Aux archives de la ville se trouve un document apprenant que le partisseur qui avait admodié le péage pour 100 louis en avait retiré en 1796, 400 louis, soit 6400 fr.

<sup>52</sup> Recès de la diète de décembre 1796.

naires, 3 batz 2 creuzer par quintal de marchandises grossières et lourdes et de 8 batz par quintal de marchandises fines.

Un arrêté du Conseil d'Etat du 18 mars 1818 fixait un *droit de route* à acquitter au bureau du pont, soit 1 creuzer (3 ½ centimes) pour un piéton et 2 creuzer pour un cavalier, 1 batz par cheval pour chaque char : bancs, calèche et voiture ; un char de transport non chargé payait 1 batz pour un cheval, 1 batz 2 creuzer pour 2 chevaux, 2 batz pour 3 chevaux, 2 batz 2 creuzer pour 4 chevaux. Les chars chargés ne payaient que le tarif des marchandises qu'ils transportaient.

Alors que la constitution fédérale de 1815 conservait aux cantons les droits de péage, de route et de pontonage existants, celle de 1848 supprimait définitivement cette ressource appréciable.

### La chapelle du pont

Toutes les anciennes gravures de St-Maurice reproduisent la pittoresque tour dressée sur le pilier droit du pont. Dans la partie inférieure fermée par deux portes massives, se trouvait le local du gardien ou du percepteur des droits de route et de pontonage ; la partie supérieure, à laquelle on accédait par un étroit escalier était occupée par une minuscule chapelle, dédiée primitivement à l'archange saint Michel. Reconstituée en 1476, après sa destruction (?) par les Haut-Valaisans (ils avaient détruit aussi celle de Notre-Dame du Scex), elle fut dédiée à saint Théodule, patron du pays, allusion soit à la prétendue donation du comté du Valais à cet évêque, soit à la *Milice de saint Théodule* qui venait de récupérer le Bas-Valais. Ce furent les Carmes de Géronde qui, à la demande du châtelain et de la bourgeoisie de St-Maurice, fournirent des reliques au nouveau sanctuaire. En 1506, Matthieu Schiner en cédait aux Patriotes le droit de patronage.

A un moment donné le château eut son chapelain ou aumônier du gouverneur, qui remplissait simultanément les fonctions de recteur de la chapelle du pont, comme le démontre l'institution canonique en 1538 de Reymond de Mollin par l'évêque Adrien I<sup>er</sup> de Riedmatten sur la présentation du gouverneur Jean Kalbermatten. Mais cela ne dut pas être la règle car nous trouvons dans les comptes des syndics que le gouverneur devait payer 30 florins au curé de St-Sigismond pour assurer le service de la chapelle<sup>53</sup>. Comme le Valais était en possession du pont entier ainsi que de la chapelle située à son extrémité « pour l'avoir fait et maintenu » — une convention entre les Etats de Berne et du Valais conclue en 1679

<sup>53</sup> Archives de la ville.

ne reconnaissait au premier que la *souveraineté* jusqu'au milieu du pont — la messe continua à y être célébrée après la Réformation.

Après le départ des gouverneurs, cette tour servit de bureau d'octroi et de pontonage jusqu'en 1847 : les personnes qui utilisaient le pont soit pour elles-mêmes, soit pour des marchandises, avaient une modeste finance à débours<sup>54</sup>, ce qu'elles ne faisaient pas toujours avec le sourire.

Rodolphe Tœpfer qui traversa notre pont avec sa joyeuse bande, il y a exactement un siècle, ne put se retenir d'exhaler sa verve aux dépens du désagréable droit de route et de son percepteur :

« Bientôt on arrive au pont de St-Maurice et le petit bonhomme descend de sa tourelle réclamant le pontonage. Ce petit homme exact, presque mécanique pour ceux qui l'ont déjà vu souvent, fait l'effet de ces figurines qui dans les vieilles horloges sortent d'un trou et frappent l'heure. Après quoi, elles rentrent dans leur trou jusqu'à l'heure suivante. Ce pont date du temps des Romains et cet éternel pontonage aussi et le petit bonhomme avec. Il fit payer Jules-César et la légion thébaine. »

Cette tour réduisant considérablement le passage et entravant la circulation des véhicules, le gouvernement vaudois avait demandé à réitérées fois sa démolition au gouvernement valaisan qui s'y était refusé. Il profita de la campagne du Sonderbund pour arriver à ses fins.

Sitôt après la capitulation du Valais signée à Sousvent et suivie de l'entrée en Valais des troupes fédérales (30 nov. 1847), le Conseil d'Etat vaudois chargea le préfet d'Aigle de procéder à la taxe juridique de l'édifice — « celle-ci pouvant être effectuée même en l'absence du propriétaire » — et d'en ordonner la démolition immédiate.

Sur ce, le juge de paix du cercle de Bex désigna trois experts qui, dans la matinée du 30 novembre se rendirent sur les lieux et après « un examen attentif » (*risum teneatis* ?) estimèrent « l'immeuble » 250 fr. suisses<sup>55</sup>. Décision et exécution avaient été bâclées en un jour. Ainsi disparut, prosaïquement, victime innocente de notre dernière guerre civile, cette gracieuse tour qui s'harmonisait si bien avec le paysage.

## PLAN DE SITUATION ET DESCRIPTION DU CHATEAU ACTUEL<sup>56</sup>

Le château forme avec le pont et le réseau de fortification réparti sur les deux rives du Rhône un complexe que logiquement on ne devrait pas séparer en ses éléments. Tant pis pour la logique ! je m'en tiendrai au seul château.

<sup>54</sup> Voir *Péage*.

<sup>55</sup> Mgr Bagnoud racheta l'autel avec le tableau de la Vierge qui le décorait et en fit don à la chapelle du Trétien sur Salvan où ils se trouvent encore.

<sup>56</sup> Le principal mérite de ce chapitre revient à M. C. Curiger, architecte, qui m'a accompagné dans une visite minutieuse du château et m'a confié ses notes.

Son image représente approximativement un cube d'environ 20 m. de côté, dont l'angle sud-est est occupé par la tour carrée, de 10 m. de côté à sa base et de 9 m. ensuite, et de 30 m. de hauteur, tandis que l'angle sud-ouest se prolonge par deux ailes rectangulaires soudées, et de longueurs inégales, plus récentes que le reste de l'édifice. L'une a 27 m. de longueur totale et l'autre, sous laquelle passe « la voûte », 33 m., dépassant ainsi de 7 et de 13 m. le corps principal. Il est flanqué à l'ouest et au sud-est de deux autres bâtiments indépendants, le magasin à sel servant de cuisine militaire, et la gendarmerie datant de 1852, qui n'entre pas en ligne de compte dans ce travail.

Au nord, il est défendu par un mur d'enceinte crénelé qui rejoignait le rocher et renforcé de deux tourelles munies de meurtrières, et plus en avant par des murs à meurtrières d'époque plus récente (1815), de fossés gazonnés en escarpe et de murs à contrescarpe et d'un parapet de 6 m. de haut contre la route et le fleuve.

A l'ouest, c'est la voie ferrée en tunnel et le côteau rapide, mi-rocher, mi-forêt dans laquelle il était rigoureusement défendu de couper des plantes, probablement pour empêcher les chutes de pierres et les glissements de terrains.

Au sud, l'espace laissé libre par la gendarmerie est occupé par une petite terrasse, où bifurquent les sentiers de la Grotte-aux-Fées et des Fingles ; un chemin, long d'une soixantaine de mètres, descend vers la route cantonale. C'est à leur jonction que se trouvaient la maison du garde, la porte septentrionale ou inférieure de la ville, et le pont-levis surplombant le Rhône ; ici aboutissait la ligne de remparts qui, du rocher de Châble, encerclait la ville par les Terreaux, les Condemines, le Glarier<sup>57</sup>.

A l'est, le château domine la route cantonale St-Gingolph-Simplon, et le Rhône, dont le pont sert de trait d'union entre les cantons de Vaud et du Valais.

On sait que jusqu'en 1618 la route de Savoie touchait le mont et passait sous le château. Dès lors, une route inférieure contournait celui-ci au nord et longeait la rive gauche du Rhône, étroitement serrée entre la montagne et le fleuve et en partie taillée dans le rocher, en partie construite sur voûte, remblais et mur de soutènement. Le pont-levis nord s'adossait au fortin<sup>58</sup> sous lequel se croisaient les routes de Berne et de Savoie ;

<sup>57</sup> Chanoine Bourban : *Les Fortifications de St-Maurice*, dans : *Le Drapeau suisse* du 25 février 1915.

<sup>58</sup> A l'angle sud-est de la tour se remarquent encore des vestiges du mur qui a dû appartenir à ce fortin ou corps de garde démoli en 1816. La hauteur de ce bâtiment est indiquée par deux crochets encore visibles.

cette dernière était fortifiée par des créneaux sur le pont et en aval, et par un haut rempart percé de meurtrières en amont.

En élévation, le château comprend un rez-de-chaussée au niveau du chemin supérieur, et deux étages, le donjon comptant pour sa part quatre étages et une soupente. L'ensemble des bâtiments repose sur le rocher, de sorte qu'il n'y a ni cave, ni souterrain, ni substruction quelconque. A la base de la tour, se trouvaient les fameuses portes et le corps de garde disparus depuis plus d'un siècle.

Accédons au rez-de-chaussée par l'ancienne route de Savoie qui montait au château par une rampe de 8 à 10 %. Les ouvrages de défense exécutés par les Autrichiens en 1815, par la Confédération en 1830, ainsi que la tranchée de la voie ferrée ouverte en 1859 l'ont détruite sur un assez long parcours. Elle réapparaît devant l'enceinte qu'elle traverse par une charretière large de 2 m. 80 et protégée par une tourelle ronde garnie de meurtrières chevauchées sur deux étages. L'arc intérieur de cette porte est décoré des initiales et des armoiries du gouverneur Martin Kuntschen, 1623, date qui coïncide avec l'achèvement du tronçon détourné de la route.

La cour où l'on pénètre et qui a été nivelée vers 1880 était occupée sur environ la moitié de sa surface par une remise ouverte pour les véhicules. A droite, creusée entièrement dans la montagne, se trouve une cave voûtée en berceau de plan carré de 5 m. de côté, insuffisamment éclairée et aérée par trois étroites meurtrières barrées. Elle a l'air assez revêche pour donner l'impression d'avoir primitivement servi de prison plutôt que de cave et, épargnée par l'incendie, aurait été utilisée dès 1693 comme magasin de sel ou *saunerie*<sup>59</sup>.

A gauche, et suivant la cour en terrasse où manœuvraient équipages et charriots, se remarque un grand local, qui dut être avant l'incendie « maison de justice » si l'on s'en réfère au rapport du gouverneur de Kalbermatten et qui est aujourd'hui désigné écurie. Il est faiblement éclairé par deux fenêtres à accolade sur la façade nord et une troisième sur le Rhône. Sur cette même façade apparaît encore la partie supérieure de l'encadrement ogival d'une porte et de deux fenêtres, comblées à mi-hauteur. La forme de ces ouvertures confirmerait la destination première de cette pièce. Le sommier du plafond à solives apparentes repose sur une colonne cylindrique monolithe au chapiteau carré remontant probablement au XVI<sup>e</sup> siècle et dont il serait intéressant de dégager la base<sup>60</sup>.

<sup>59</sup> D'après le rapport du gouverneur de Kalbermatten à la diète de mai 1693, « la *saunerie* fut établie dans une cave qui se trouve en haut de la maison de justice ».

<sup>60</sup> C'était la seule pièce assez haute — celle dite « chambre de torture » n'ayant que 2 m. 05 de hauteur — pour appliquer la « question » *lege artis*.

Ses murs en beaux moellons ont dû garantir ce local contre l'incendie et l'explosion de 1693. Le linteau de la porte actuelle d'entrée porte la date de 1754, celle probable à laquelle il changea de destination.

On gagne les autres locaux du parterre par la porte au sud, surmontée des armes du gouverneur Wegener et de la date 1759. Du centre, part l'escalier coupé par paliers intermédiaires et qui conduit aux deux étages et aux combles. L'espace laissé libre par l'escalier et les dégagements est rempli par des cellules de détention qui occupent deux pans superposés ; leurs portes aux solides verrous sont du début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La chambre dite de *torture*, dont le plafond aux solives saillantes s'appuie sur un massif pilier de chêne décoré d'un écusson que l'usure a rendu indéchiffrable, a été divisée, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en quatre cellules, relativement confortables comparées aux autres, et une sorte de vestibule. Les autres cellules ont le roc brut et nu pour plancher, avec jour sur le Rhône. L'épaisseur des murs atteint ici 2 mètres.

A l'extrémité sud du passage voûté, mesurant 5 m. de largeur à sa base, 3 m. 50 de hauteur et 33 m. de longueur, piétons et charretiers se heurtaient à deux portes distantes l'une de l'autre de 4 m. 70, espace suffisant pour y arrêter un attelage. A main gauche se trouvaient la porte ou le guichet, maçonnés mais encore visibles, par où apparaissait le percepteur du péage. Sa guérite figure à proximité sur les anciens plans. La nuit, ces portes à deux vantaux se barricadaient au moyen d'une barre de bois à fléau. La clef de voûte de l'entrée sud porte les armoiries des sept dixains surmontant celles de Gaspard Stockalper et de sa deuxième femme, née de Riedmatten, ainsi que le millésime 1644 correspondant vraisemblablement à l'édification de ce corps de bâtiment. On sait que, fermier des sels et spéculateur de grande classe, Stockalper comptait beaucoup sur l'ouverture du canal qui porte son nom pour faciliter et augmenter le trafic et l'importation des marchandises dont il avait acquis le monopole.

Aux premier et deuxième étages se trouvent les logements soit des gendarmes soit de la troupe, desservis par des corridors à voûte d'arêtes.

Le premier étage est au niveau du chemin de ronde à flanc de côteau. Un perron avec trois marches en demi-cercle précède l'entrée, face à l'ancien magasin de munitions qui sert actuellement de cuisine militaire.

La cuisine modernisée aménagée à l'extrémité du grand corridor et la division de certaines pièces enlève à cet étage l'aspect seigneurial qu'il avait au temps des gouverneurs. Les dimensions compensaient alors le petit nombre des pièces : vastes chambre au nord et cuisine, toutes deux avec des cheminées monumentales, et une autre salle, occupant toute la surface de la tour et ayant pu servir de salle d'audience et peut-être de



séance des bannières du gouvernement et même des diètes extraordinaires qui se tinrent à St-Maurice, par exemple en 1736.

Le poêle de pierre olaire de la chambre du gouverneur porte l'écu des sept dixains et la date de 1696 qui est celle de l'achèvement de la reconstruction consécutive à l'incendie de 1693.

L'appartement qui occupe l'aile sud comprend cuisine et chambre d'imposantes proportions ; à cette chambre attenaient deux cellules, dont les fenêtres, bouchées vers 1880, exhibent encore leurs grilles. La contiguïté de ces prisons permettrait de supposer que la salle qui les précède a remplacé pour les séances de justice, le grand local nord-ouest déchu au rang d'écurie.

Le plan du deuxième étage diffère peu de celui du premier. Le local du nord-est aux solives apparentes a pu servir à la garnison car il est aménagé pour la défense avec deux meurtrières contre le Rhône et autant contre la montagne. Celles-ci n'ont pu servir que jusqu'à la construction de l'aile ouest, où a été installée la cuisine au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le logement supérieur de l'aile sud présente également à peu près la même disposition que celui de l'étage inférieur ; cuisine avec foyer et large manteau, salle spacieuse éclairée à l'est et à l'ouest par des fenêtres jumellées et chambre terminale. C'est cet étage que le Conseil d'Etat a gracieusement cédé à notre société pour ses archives et son musée.

L'escalier nous mène enfin aux combles immenses et à la charpente impressionnante. Une porte percée à l'ouest communique avec la tour et ses deux étages supérieurs ; le dernier n'a qu'une salle carrée dont les mesures en dépit de la hauteur — près de 30 m. de la route — mesurent encore un mètre d'épaisseur.

Le style des fenêtres jumellées de la tour et des autres corps de bâtiment est invariable, ainsi que les matériaux pour la construction de la tour, ce qui confirme qu'elle s'exécuta d'un seul jet entre 1693 et 1696. Par contre, la partie nord n'a été reconstruite qu'à partir du deuxième étage ; la tourelle du nord, de même que le rez-de-chaussée avec les cellules à l'intérieur du donjon, l'écurie et la saunerie remontent probablement au XVI<sup>e</sup> siècle, au début de la domination du Haut-Valais. D'une époque antérieure, il ne resterait guère que des vestiges minimes de fondation de la tour dans le long et étroit cachot en partie taillé dans le roc, et peut-être la colonne qui se dresse au centre de l'ancienne salle de justice.

On ne découvre aucun indice d'une coupole en oignon sur la tour, comme certaines gravures le représentent, non plus que des quatre tourelles d'angle qu'on voit sur un plan bernois d'autour 1760 et qui ont été imaginées plutôt que constatées par le dessinateur.

A la vérité, à part celles qui ont été rebâties après le sinistre de 1693, il est difficile de déterminer avec sûreté l'époque de construction de certaines parties du château, parce qu'à chaque remaniement successif, les entrepreneurs ont utilisé, dans la mesure du possible, les matériaux de démolition. De plus, les armoiries accompagnées de dates des gouverneurs et scellées soit dans les murs soit au-dessus des portes, sont loin de correspondre toutes à des constructions ou restaurations effectuées au cours de leur mandat et cela est aussi de nature à causer des erreurs ou des confusions.

Enfin, rien n'a survécu des tapisseries et autres motifs de décoration de l'ameublement mobile ou fixe des seigneurs gouverneurs : ils ne nous ont laissé que leur souvenir.

J.-B. BERTRAND

Arrivé au terme de ce travail, ce m'est un agréable devoir d'unir, à des degrés divers, dans le témoignage de ma gratitude, d'abord notre président, M. le révérend chanoine Dupont Lachenal qui, après me l'avoir imposé plus ou moins, m'en a du moins facilité l'exécution ; M. Conrad Curiger, architecte à Sierre, qui a relevé à mon intention plusieurs recès des diètes cantonales et étudié le château au point de vue archéologique ; M. Meyer, archiviste cantonal adjoint de Berne, M. Blondel, archéologue cantonal de Genève, M. Fréd. Dubois, bibliothécaire cantonal à Lausanne, la révérende Sœur Séverin, supérieure de Vérollez, M. Jacques Le Fort, consul royal de Danemark à Genève, pour leurs aimables renseignements ; M. Fr. Duboule, secrétaire communal à St-Maurice, qui m'ouvre largement, « à chaque réquisition », les portes des archives de la ville ; MM. Gollut, brigadier, et Burrin, gendarme, enfin, qui m'ont accompagné dans chaque local et recoin du château dont ils ont la garde. J.-B. B.

## SOURCES

- Archives communales.
- Archives cantonales (Recès des Diètes).
- Archives de Martigny (Comptes combandériaux).
- Chanoine A. J. de Rivaz : *Topographie du Valais : Histoire manuscrite de St-Maurice*.
- Chanoine Boccard : *Histoire du Valais et Notes manuscrites*.
- Abbé Gremaud : *Mémoires et Documents relatifs à l'Histoire du Valais*.
- Chanoine Grenat : *Histoire moderne du Valais*, 1904.
- Abbé Rameau : *Le Valais historique*, 1891.
- P. Furrer : *Histoire et statistique du Valais*, 1850.
- Gaspard Bérody : *Chronique*, 1610-1642.
- P. Sigismond Bérody : *Histoire de Saint Sigismond*, 1666.
- Chanoine Bourban : *Les Fortifications de St-Maurice*, dans l'*Indicateur d'Antiquités suisses*, 1906, et le *Drapeau Suisse*, 1915.
- Dr Schiner : *Description du Département du Simplon*, 1812.
- Chroniques et Histoires diverses de Savoie*.
- A. Duruz : *Châteaux valaisans*, 1905.
- Annales Valaisannes*, 1922 et 1933.
- Collection personnelle de documents.



Nous publierons dans le fascicule de mars la liste des châtelains savoyards et des gouverneurs haut-valaisans.